

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 17539

présenté par

M. Sansu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Les clercs et employés de notaire recrutés après le 31 août 2023 bénéficient d'un régime aussi protecteur que ceux recrutés jusqu'à cette date. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la fin du régime spécial des clercs et employés de notaire.

Ils souhaitent que le régime applicable aux salariés après le 31 août 2023 soit tout aussi protecteur que celui applicable avant cette date.